



---

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1989-1990

---

6 JUILLET 1990

---

## PROJET DE DECRET

RELATIF A L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
DE TYPE COURT (1)

---

## RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT,  
DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE  
PAR M. A. LEONARD.

---

---

(1) Voir Doc. Conseil 146 (1989-1990) n° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche a examiné le projet de décret relatif à l'organisation de l'enseignement supérieur de type court lors de sa réunion du 5 juillet 1990 (1).

### **EXPOSE DU MINISTRE YLIEFF, MINISTRE DE L'EDUCATION ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Aujourd'hui, l'accès à certaines professions est déjà réglementé au sein des Communautés européennes. Des directives sectorielles définissent des limites dans lesquelles l'exercice de la profession concernée est libre de toute contrainte de nationalité, moyennant des modalités communes quant à la qualité des formations. Il en est ainsi en faveur des médecins, avocats, infirmiers, vétérinaires, architectes, pharmaciens, etc.

Aujourd'hui, la Commission des Communautés européennes veille à l'application de 24 directives particulières.

Vu les difficultés d'harmonisation entre les lois et les réglementations des douze Etats membres, profession par profession, et le temps et l'énergie qu'il aurait fallu y consacrer, la Commission s'est orientée vers une formule plus générale.

La directive du Conseil des Communautés européennes du 21 décembre 1988 organise un système général de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur sanctionnant des formations professionnelles d'une durée minimale de trois ans. Elle doit être mise en œuvre par

---

(1) Ont participé aux travaux de la commission :

Mme Spaak (Présidente), MM. A. Antoine, F. Antoine, Beaufays, Borremans, Mme Burgeon, MM. Charlier, Collard, Mme Delruelle, MM. D'Hondt, Geveno, Gilles, M. Harmegnies, Hazette, Henry, Mme Jabobs, MM. Klein, Leroy, Marchal, L. Michel, Neven, Pécriaux, Taminioux, Tomas, Vaes, Walry, Léonard (rapporteur).

Assistaient à la réunion :

MM. Lagasse et Monfils, membres du Conseil;  
M. Ylieff, ministre de l'Education et de la Recherche scientifique;

M Grafé, ministre de l'Enseignement et de la Formation, du Sport, du Tourisme et des Relations internationales;

M. Magy, directeur de cabinet du ministre Grafé;  
M. Dooms, directeur de cabinet du ministre Ylieff;  
M. Tournemette, directeur de cabinet adjoint du ministre Ylieff;

M. Vince, conseiller au cabinet du ministre Ylieff;  
Mme Timmermans, expert du groupe PS;  
Mme Wauthélet, expert du groupe PRL;  
M. Wouters, expert du groupe PSC.

les Etats membres de la Communauté européenne dès janvier 1991.

Ainsi, à l'heure du grand marché européen, des femmes et des hommes, de formations différentes — nantis de leur culture, de leur langue et de leur imprégnation sociologique — vont avoir, sous certaines conditions, le droit imprescriptible de travailler où bon leur semble dans les pays des Communautés européennes.

Dans notre Communauté française, les enseignements supérieurs de type court pédagogique, paramédical et social s'inscrivent déjà dans le champ d'application de la directive du 21 décembre 1988. Ils sont organisés selon une structure en trois ans.

Les graduats agricoles, économiques et techniques sont, à part quelques exceptions, toujours organisés en deux ans.

Nous voulons que notre enseignement supérieur reste de haut niveau et que nos diplômés soient, demain comme aujourd'hui, compétitifs sur le marché européen.

Il convient dès lors d'enclencher, dès la prochaine rentrée académique, un processus de restructuration des enseignements supérieurs agricole, économique et technique de sorte que tous les gradués de la Communauté française puissent bénéficier de l'application de la directive européenne du 21 décembre 1988, en juin 1993.

Dès le 20 septembre 1989, à l'occasion de l'installation des conseils supérieurs, j'ai demandé aux trois conseils concernés de réserver la priorité de leurs travaux à l'examen de cette réforme.

Le 17 janvier 1990, avec les présidents, vice-présidents et secrétaires de tous les Conseils ainsi que les membres de l'administration de l'Enseignement supérieur, nous avons élaboré la synthèse des propositions, avis et remarques énoncés à propos de ce dossier. Un consensus général réunissant l'accord de tous les participants, représentatifs de tous les réseaux d'enseignement, s'est dégagé pour organiser tous les graduats en trois ans dès septembre 1990.

Un nouveau cadre dans lequel tous les graduats concernés doivent s'inscrire a été établi sur la base des avis énoncés par les conseils supérieurs compétents et grâce à leur précieuse et efficace collaboration.

Je tiens à leur adresser mes chaleureux remerciements et à souligner toute ma satisfaction d'avoir pu bénéficier de leurs conseils éclairés.

La réforme proposée permet un renforcement des aspects théorique et surtout pratique de la formation en introduisant dans les cursus

scolaires des cours nouveaux et des périodes d'insertion professionnelle.

Par rapport à l'organisation en deux ans, tous les graduats agricoles, économiques et techniques comportent 70 périodes réparties sur 3 ans auxquelles viennent s'ajouter 8, 11 ou 14 heures de stage.

Chaque formation comprend :

— des cours communs qui définissent le profil de la section;

— éventuellement un groupe de cours à option qui ne peut être inférieur à 10 périodes et qui marque différentes orientations au sein d'une même section;

— un maximum de 14 périodes de cours laissées aux choix des pouvoirs organisateurs en vue soit de renforcer la formation commune et/ou la formation optionnelle, soit de répondre à des besoins locaux ou spécifiques;

— des stages qui constituent un apport important à la formation et répondent à une demande souvent exprimée par les employeurs. Ils ont pour but de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants dans les entreprises.

Pour l'essentiel, ces stages sont organisés en dehors de l'institution scolaire. Toutefois, pour répondre à des besoins locaux ou spécifiques et en fonction des finalités des sections, chaque établissement peut organiser, pour une partie du temps réservé aux stages, des activités *intra* — ou *extra* — *muros* permettant à l'étudiant de compléter sa formation professionnelle et/ou de se préparer à une meilleure intégration dans la vie sociale et économique : séjours linguistiques, activités pratiques préparatoires au travail de fin d'études...

Parallèlement à cette organisation des études en trois ans, des mesures d'accompagnement sont envisagées.

Ainsi, les quelques graduats qui, dans les orientations techniques, économiques et agricoles, sont déjà organisés en trois ans doivent s'inscrire dans la nouvelle structure. Sur proposition des Conseils supérieurs, des formations semblables sont regroupées au sein d'une même section organisée sous forme d'options.

Dans l'enseignement supérieur économique, par exemple, les différents graduats en secrétariat de direction, secrétariat langues modernes, secrétariat médical, secrétariat médico-social, sont regroupés en une seule section de secrétariat avec options : langues modernes, direction et médical.

Une période transitoire est envisagée au bénéfice des étudiants redoublants. Ainsi, les étudiants en situation d'échec à l'issue d'une

première année s'inscriront dans le nouveau régime. Par contre, au cours de l'année académique 1991-1992, les étudiants qui recommencent la deuxième pourront s'inscrire dans une année terminale constituée de cours prévus au programme de la nouvelle structure, avec des compléments de formation leur permettant d'obtenir un diplôme « ancien régime » à l'issue de cette deuxième année redoublée.

Des années de spécialisation ont été créées au cours de l'année académique 1988-1989 dans le cadre de la programmation autorisée par l'arrêté royal n° 460 du 17 septembre 1986. Certaines étaient justifiées par le cadre étroit d'une formation en deux ans. Cependant la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur ne prévoyant pas leur organisation, ces formations ne reposent sur aucune base légale.

Le présent projet de décret remédie à cette lacune en permettant l'organisation de ces années de spécialisation à partir de l'année académique 1988-1989 et jusqu'en 1991-1992. Il conviendra alors, en effet, d'évaluer le succès et l'efficacité de ces formations complémentaires et de s'interroger sur l'opportunité de poursuivre leur organisation alors que les troisièmes années qui proposent des choix d'options seront organisées pour la première fois en 1992-1993.

Sur le plan budgétaire, l'opération reste blanche.

De nouveaux taux d'encadrement devront donc être établis. Leur application ne sera toutefois envisagée que dans la phase finale de la réforme, lors de la prise en compte des étudiants inscrits pour la première fois en troisième année.

Au cours des années académiques 1990-1991 et 1991-1992, le calcul de l'encadrement s'effectue toujours en application de l'arrêté royal n° 298 du 31 mars 1984, sur la base de la population scolaire relevée au 1<sup>er</sup> février de l'année précédente, dans les deux premières années d'études seulement. Ce qui n'implique pas une augmentation des dépenses.

A partir de 1992-1993, de nouveaux taux d'encadrement seront prévus par modification de l'arrêté royal numéroté précité, de sorte que l'incidence budgétaire due à l'organisation de la troisième année sera nulle.

L'importance de ce projet de décret est évidente puisqu'il offre à nos étudiants diplômés de l'enseignement supérieur de type court, l'occasion de s'inscrire dans la perspective d'une grande mobilité des personnes dans l'Europe de demain. Je ne doute pas que notre commission en acceptera la pertinence.

## II. EXPOSE DU MINISTRE GRAFE

Le ministre Grafé précise pour sa part le passage des graduats de 2 à 3 ans dans l'enseignement artistique.

Le ministre rappelle qu'en vue de rencontrer la Directive du Conseil des Communautés européennes du 21 décembre 1988 qui organise un système général de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur d'une durée minimale de trois ans, il a procédé à une concertation des pouvoirs organisateurs.

Les réunions ont eu lieu au cabinet du ministre, sous la présidence du directeur de cabinet, M. Magy, le 22 février, avec le Bureau du CSESA, le 22 février également avec les directeurs des établissements et le 19 avril avec l'administration.

Un communiqué de presse en a informé le public le 22 février dernier.

A la suite de la dernière réunion de concertation du 19 avril 1990, les pouvoirs organisateurs ont tous marqué leur accord, y compris sur l'adaptation du taux d'encadrement nécessaire pour que l'opération soit budgétairement neutre.

L'administration a informé les établissements scolaires par une circulaire du 8 mai 1990.

Le ministre ajoute que les directions d'établissement ont toutes introduit les modifications de leur grille-horaire rendues nécessaires par l'étalement des études de deux à trois ans; leur examen est terminé et les écoles ont été informées de ce qu'elles pouvaient organiser en conséquence l'année scolaire prochaine.

Le ministre précise que la législation actuelle n'empêche pas que les graduats soient organisés en trois ans. Néanmoins, un décret devra modifier avant le 1<sup>er</sup> septembre 1992 les taux d'encadrement de façon à ce que l'opération de prolongation des études soit budgétairement neutre; ce projet de décret est en préparation, ajoute le ministre.

## III. DISCUSSION

Un premier intervenant se déclare tout à fait d'accord avec la philosophie du projet de décret, mais se préoccupe des répercussions sociales qu'occasionnera, pour certains étudiants, cette année d'étude supplémentaire.

La promotion de l'emploi de certaines sections ne va-t-elle pas être freinée demande l'intervenant qui se préoccupe également de savoir si les établissements disposent de locaux suffisants pour mettre en œuvre la réforme.

Ce commissaire souhaite savoir si on envisage d'encourager une coopération entre les écoles à l'occasion de la réforme.

Enfin, l'intervenant demande si les ministres comptent saisir de cette réforme le nouveau Conseil de l'Education et de la Formation ou une autre commission spéciale.

Le ministre Grafé précise que le Conseil supérieur de l'enseignement artistique était présent à la consultation qui a déjà eu lieu et a marqué son accord à l'unanimité.

Le ministre Ylieff rappelle que les modifications apportées par la présente réforme doivent rester neutres sur le plan budgétaire ou, à tout le moins, avoir l'incidence budgétaire la plus limitée possible. Il confirme que les Conseils supérieurs ont bien été consultés, et notamment le Conseil supérieur de l'enseignement supérieur agricole.

Par ailleurs, les pouvoirs organisateurs ont tous été mis en possession de la circulaire ministérielle qui organise la mise en œuvre de la Directive européenne. Cette circulaire est annexée au présent rapport.

Un commissaire souligne l'importance du travail réalisé par l'Exécutif tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif et rappelle l'adoption récente du décret relatif au nombre global de périodes-professeur.

En ce qui concerne le passage du graduat de 2 à 3 ans, l'intervenant se demande s'il n'y aura pas une certaine concurrence de l'enseignement supérieur de type long par rapport à l'enseignement de type court.

Ce commissaire souhaite des précisions sur le nombre d'heures de formation prévu pour les stages en entreprise.

L'allongement de la durée des études va-t-il favoriser l'encadrement sur le plan technique ?

Favorisera-t-il les relations entre les enseignants et les entreprises ?

Sera-t-il par ailleurs possible de répondre à certaines demandes de formation exprimées par les comités sub-régionaux de l'emploi et de la formation ?

A propos d'une éventuelle concurrence entre enseignement supérieur de type long et de type court, le ministre Ylieff pense qu'on peut trouver un élément de réponse dans l'expérience fournie par l'allongement des études pédagogiques.

Les études d'instituteur primaire, rejoignant les études de régent ont été portées à trois ans, tandis que les licences sont de quatre ans.

Or après une vaste campagne d'information relative aux formations para-médicales, on a constaté que les inscriptions dans les sections para-médicales tendaient à diminuer. Par contre, dans l'enseignement pédagogique de type court, les inscriptions augmentent.

Le ministre précise que le nombre des heures de stages est actuellement de 8, 11 et 14 heures. Les précisions relatives à ce sujet figurent dans la circulaire annexée au présent rapport.

#### VOTES

Les articles 1 et 2 ainsi que l'ensemble du projet de décret sont adoptés à l'unanimité des 16 membres présents.

Le présent rapport a été lu et approuvé le 6 juillet 1990.

*Le Rapporteur,*  
A. LEONARD.

*La Présidente,*  
A. SPAAK.

# ANNEXE

CIRCULAIRE MINISTERIELLE RELATIVE  
A L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS SUPERIEUR,  
AGRICOLE, ECONOMIQUE ET TECHNIQUE  
ANNEE ACADEMIQUE 1990-1991

---

Aux Pouvoirs organisateurs  
et aux Chefs des établissements  
organisant un enseignement supérieur  
de type court et de plein exercice.

Objet: Organisation des enseignements supérieurs agricole, économique et technique.  
Année académique 1990-1991.

La directive du Conseil des Communautés européennes du 21 décembre 1988 qui organise un système général de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur sanctionnant des formations professionnelles d'une durée minimale de trois ans produira ses effets dès janvier 1993.

Soucieux de préserver la qualité de notre enseignement supérieur de type court et déterminé à affirmer, demain comme aujourd'hui, la compétitivité de nos diplômés sur le marché européen, l'Exécutif de la Communauté française a décidé, sur ma proposition, d'organiser toutes les sections des enseignements supérieurs agricole, économique et technique de type court dans une structure en trois ans, dès l'année académique 1990-1991.

En étroite concertation avec les Conseils supérieurs compétents et sur base des avis qu'ils m'ont rendus, j'ai fixé le nouveau cadre dans lequel tous les graduats agricoles, économiques et techniques devront s'inscrire.

La réforme proposée permettra un renforcement des aspects théorique et surtout pratique de la formation en introduisant dans les cursus scolaires des cours nouveaux et des périodes d'insertion professionnelle.

Je vous prie de trouver en annexe les renseignements qui vous permettront d'organiser la prochaine rentrée académique sur base des données nouvelles.

L'annexe 1 concerne les enseignements supérieurs agricole, économique et technique.

Les annexes 2, 3 et 4 s'adressent respectivement à l'enseignement supérieur agricole, à l'enseignement supérieur économique et à l'enseignement supérieur technique.

Je vous remercie déjà de votre collaboration.

Yvan YLIEFF

## STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS AGRICOLE, ECONOMIQUE ET TECHNIQUE

### Structure générale

Par rapport à l'organisation en deux ans, tous les graduats agricoles, économiques et techniques comptent 70 périodes réparties sur 3 ans auxquelles viennent s'ajouter 8, 11 ou 14 heures de stage.

Les tableaux horaires s'inscrivent dans un des schémas suivants :

1 <sup>e</sup> A	2 <sup>e</sup> A	3 <sup>e</sup> A	Total
28	25	25	78 (dont 8 heures de stage)
28	28	25	81 (dont 11 heures de stage)
28	28	28	84 (dont 14 heures de stage)

### Chaque formation comprend :

— Des cours communs qui définissent le profil de la section;

— Eventuellement un groupe de cours à option qui ne peut être inférieur à 10 périodes et qui marque différentes orientations au sein d'une même section;

— Un maximum de 14 périodes de cours laissées au choix des pouvoirs organisateurs en vue soit de renforcer la formation commune et/ou la formation optionnelle, soit de répondre à des besoins locaux ou spécifiques;

— Des stages (8, 11 ou 14 heures).

### Les stages

Ils ont pour but de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants dans les entreprises.

Pour l'essentiel, ils doivent donc être organisés en dehors de l'institution scolaire. Toutefois, pour répondre à des besoins locaux ou spécifiques et en fonction des finalités des sections, chaque établissement peut organiser, pour une partie du temps réservé aux stages, des activités intra- ou extra-muros permettant à l'étudiant de compléter sa formation professionnelle et/ou de se préparer à une meilleure intégration dans la vie sociale et économique : séjours linguistiques, activités pratiques préparatoires au travail de fin d'études...

Ces activités ne peuvent dépasser 25 p.c. du temps consacré aux stages.

Une heure de stage prévue à l'horaire hebdomadaire de l'étudiant équivaut à une semaine en entreprise.

Les stages ne doivent pas nécessairement être organisés en bloc; ils peuvent être répartis sur plusieurs périodes séparées par des retours à l'école afin de favoriser la synergie entre la théorie et la pratique. Ils peuvent encore être organisés soit en troisième année uniquement, soit au cours de la deuxième et de la troisième année scolaire.

### Le schéma :

Stages en 3 <sup>e</sup> année uniquement	Stages répartis	
	en 2 <sup>e</sup> année	En 3 <sup>e</sup> année
8 H	2 H	6 H
11 H	3 H	8 H
14 H	4 H	10 H

### Encadrement

Les taux d'encadrement prévus par l'arrêté royal n° 298 du 31 mars 1984 restent d'application au cours des années académiques 1990-1991 et 1991-1992, sur base du nombre d'étudiants régulièrement inscrits au 1<sup>er</sup> février de l'année précédente.

### Période transitoire — Etudiants redoublants

Les redoublants de fin de première année s'inscrivent dans le nouveau régime.

Au cours de l'année académique 1991-1992, les étudiants qui recommencent la deuxième pourront s'inscrire dans une année terminale constituée de cours prévus au programme de la nouvelle structure, avec des compléments de formation leur permettant d'obtenir un diplôme « ancien régime » à l'issue de cette deuxième année redoublée.

### Démarches administratives

Pour chacune des sections organisées, les établissements introduiront auprès des services compétents de l'Administration, pour le 7 mai 1990 au plus tard, les documents 8 établis en trois exemplaires (blanc, rose et jaune) selon le

modèle ci-joint, pour approbation après consultation du service d'Inspection.

Les anciennes structures en deux ans ne doivent pas figurer sur ces documents.

Les intitulés de cours seront mentionnés dans l'ordre proposé par la circulaire. Les stages doivent apparaître dans la colonne « F.C. : formation commune ».

## STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRICOLE DE TYPE COURT

Jusqu'en 1989-1990

Sections :

1. Architecture des jardins et du paysage.
2. Graduat agricole.
3. Agronomie.

## 1. SECTION: ARCHITECTURE DES JARDINS ET DU PAYSAGE.

Cours communs	
Sciences appliquées	5
Biologie appliquée	3
Sciences du sol	1
Gestion et économie	4
Histoire de l'art et esthétique	4
Connaissances des techniques	11
Paysage et environnement	6
Techniques de l'architecture	17
Expression et communication	1
Ateliers	4
<hr/>	
Total cours communs	56
Liberté des PO	14
Stages	14
<hr/>	
TOTAL	84

## 2. SECTION: AGRONOMIE

Cours communs	
Sciences appliquées à l'agronomie	9
Biologie appliquée à l'agronomie	6
Sciences du sol	2
Gestion et économie rurale	3
Génie rural	2
Phytotechnie	1
<hr/>	
Total cours communs	23

2.1. Option: Techniques et gestion agricoles	
Sciences appliquées à l'agronomie	4
Biologie appliquée à l'agronomie	1,5
Gestion et économie rurale	8
Génie rural	3
Phytotechnie	6
Zootéchnie	5,5
Agrotechnologies	5
<hr/>	
Total option	33

A partir 1990-1991

Sections :

1. Architecture des jardins et du paysage.
2. Agronomie
  - Options:
  - 2.1. Techniques et gestion agricoles
  - 2.2. Agro-industrie et biotechnologie
  - 2.3. Sylviculture et environnement
  - 2.4. Génie rural
  - 2.5. Techniques et gestion horticoles
  - 2.6. Agronomie des régions chaudes.

## 2.2. Option: Agro-industrie et biotechnologie

Sciences appliquées à l'agronomie	6
Biologie appliquée à l'agronomie	2
Gestion et économie rurale	3
Phytotechnie	2
Agrotechnologies	18
Langues étrangères	2
<hr/>	
Total option	33

## 2.3. Option: Sylviculture et environnement

Sciences appliquées à l'agronomie	3
Biologie appliquées à l'agronomie	2,5
Sciences du sol	2,5
Gestion et économie rurale	3
Génie rural	2
Phytotechnie	1
Techniques forestières	19
<hr/>	
Total option	33

## 2.4. Option: Génie rural

Sciences appliquées à l'agronomie	3
Biologie appliquées à l'agronomie	3
Sciences du sol	3
Gestion et économie rurale	16
Génie rural	16
<hr/>	
Total option	33

## 2.5. Option: Techniques et gestion horticoles

Sciences appliquées à l'agronomie	1
Biologie appliquées à l'agronomie	1
Sciences du sol	1
Gestion et économie rurale	3

Génie rural	3
Phytotechnie	1
Techniques horticoles	23
	<hr/>
Total option	33

#### 2.6. Option : Agronomie des régions chaudes

Sciences appliquées à l'agronomie	2
Biologie appliquée à l'agronomie	3
Sciences du sol	4
Gestion et économie rurale	6
Génie rural	6
Phytotechnie	5
Zootchnie	5
Agrotechnologies	1
Techniques forestières	1
	<hr/>
Total option	33
Liberté des PO	14
Stages	14
	<hr/>
TOTAL	84

## STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE

Jusqu'en 1989-1990

Sections :

1. Secrétariat
2. Secrétariat-langues modernes
3. Secrétariat de direction
4. Secrétariat médical
5. Secrétariat médico-social
6. Comptabilité
  
7. Informatique
8. Marketing
9. Distribution-Marketing
10. Assurances
11. Commerce extérieur
  
12. Droit
13. Sciences juridiques
14. Animation des loisirs et du tourisme
15. Loisirs et tourisme
16. Hôtellerie
17. Gestion des collectivités
  
18. Tourisme
19. Relations publiques et accueil
20. Gestion des transports et logistiques d'entreprise

A partir de 1990-1991

Sections :

1. Secrétariat
  - Options :
  - 1.1. Direction
  - 1.2. Médical
  - 1.3. Langues modernes
2. Comptabilité
  - Options :
  - 2.1. Gestion
  - 2.2. Informatique
  - 2.3. Fiscalité
  - 2.4. Administration
  - 2.5. Assurances
  - 2.6. Gestion des PME
3. Informatique
4. Marketing
5. Assurances
6. Commerce extérieur
  - Options :
  - 6.1. Commerce extérieur
  - 6.2. Transport, logistique
  - 6.3. Vente internationale, trading
7. Droit
8. Animation des loisirs et du tourisme
9. Hôtellerie
  - Options :
  - 9.1. Techniques et pratique de l'hôtellerie
  - 9.2. Techniques et pratiques de gestion des collectivités
10. Tourisme
11. Relations publiques et accueil
12. Gestion des transports et logistique d'entreprise

## 1. SECTION: SECRETARIAT

### Intitulé

#### 1. Cours communs

Formation en relations humaines	1
Correspondance, rapports et communication en langue maternelle	6
Langues modernes y compris la correspondance en langues modernes	15
Droit	3
Statistique	1
Organisation, économie, comptabilité et informatique	4
Technique et pratique du secrétariat	3
Sténographie, dactylographie en français et en langues étrangères, y compris bureautique et traitement de texte	11
<b>Total cours communs</b>	<b>44</b>

#### 1.1. Option: Direction

Organisation	
Economie	
Comptabilité	
Informatique	
Droit	
Technique du secrétariat, bureautique et courrier d'affaires	
Sténographie et dactylographie en langue maternelle et/ou langues modernes	
<b>Total option</b>	<b>12</b>

#### 1.2. Option: Médical

Eléments d'anatomie et de physiologie	
Terminologie médicale	
Déontologie et droit médical	
Gestion des services de santé	
Initiation à la psychologie du patient et de son entourage	
<b>Total option</b>	<b>12</b>

#### 1.3. Option: Langues modernes

Langues modernes, y compris correspondance (renforcement et langue supplémentaire éventuelle) Sténodactylographie dans une langue étrangère	
<b>Total option</b>	<b>12</b>
Liberté des PO	14
Stages	11
<b>TOTAL</b>	<b>81</b>

## 2. SECTION: COMPTABILITE

#### Cours communs

Comptabilité	19
Droit, y compris exercices	9
Traitement de l'information	4
Economie générale, financière, management et commerce	6
Statistique et mathématiques financières	2
Correspondance, rapports et communication en langue maternelle	2
Langues modernes	4
<b>Total cours communs</b>	<b>46</b>

#### 2.1. Option: Gestion

Technique de gestion et/ou connaissance pratique des langues modernes	
<b>Total option</b>	<b>10</b>

#### 2.2. Option: Informatique

Analyse	
Langage de programmation orienté vers la gestion	
Etude des moyens informatiques de gestion	
Laboratoire	
<b>Total option</b>	<b>10</b>

#### 2.3. Option: Fiscalité

Législation relative à la fiscalité	
Travaux pratiques (impôts directs, impôts indirects)	
Pratiques fiscales dans la CEE	
<b>Total option</b>	<b>10</b>

#### 2.4. Option: Administration

Droit constitutionnel	
Droit administratif	

Etude de l'Administration des services publics	
Pratique administrative	
Comptabilité des services publics	
Budget des services publics	
Total option	10
2.5. Option : Assurances	
Mathématiques et statistiques	1
Comptabilité, gestion et organisation	2 minimum
Droit	2
Total option	10
2.6. Option : Gestion des PME	
Stratégie Marketing PME	2
Etude de marché PME	1
Séminaire et étude de cas PME	1
Aspects financiers et aides publiques	1
Relations du travail	2
Commerce extérieur	1
Compléments de fiscalité	1
Méthodes de gestion appliquée aux PME	1
Total option	10
Liberté des PO	14
Stages	8
TOTAL	78
3. SECTION: INFORMATIQUE	
Cours communs	
Structure de l'ordinateur	2
Programmation et langages de programmation	18
Organisation et exploitation des fichiers et SGBD (Systèmes de Gestion de Base de Données)	4
Système d'exploitation	3
Transmission et réseaux	3
Analyse et conduite de projets	4
Economie, comptabilité, organisation et gestion	6
Statistiques et mathématiques	5
Langues modernes, y compris langue maternelle	4
Renforcement de la formation commune	7
Total cours communs	56
Liberté des PO	14

Stages	14
TOTAL	84

#### 4. SECTION: MARKETING

Cours communs	
Correspondance, rapports et communication	2
Economie générale	2
Statistique et mathématique	4
Droit	3
Economie et gestion de l'entreprise (y compris organisation)	7
Langues modernes autres que la langue maternelle	15
Marketing et formation commerciale (y compris psychosociologie commerciale)	20
Renforcement de la formation commune	3
Total cours communs	56
Liberté des PO	14
Stages	11
TOTAL	81

#### 5. SECTION: ASSURANCES

Cours communs	
Correspondance, rapports et communication	3
Langues modernes autres que la langue maternelle	10
Economie générale	1
Mathématiques et statistique	4
Comptabilité, gestion et organisation	5
Traitement de l'information	3
Droit	5
Assurances	20
Renforcement de la formation commune	5
Total cours communs	56
Liberté des PO	14
Stages	8
TOTAL	78

#### 6. SECTION: COMMERCE EXTERIEUR

Cours communs	
Correspondance commerciale française	2

Economie générale	2	Liberté des PO	14
Statistique générale, mathématiques	4	Stages	8
Droit	3		<hr/>
Gestion	3	TOTAL	78
Techniques du commerce international	18		
Langues modernes autres que la langue maternelle	14		
	<hr/>		
Total cours communs	46		
6.1. Option: Commerce extérieur		8. SECTION: ANIMATION DES LOISIRS ET DU TOURISME	
		Cours communs	
En renforcement de la formation commune		Correspondance, rapports et communication	4
Total option	10	Langues modernes, autres que la langue maternelle	14
		Droit	2
6.2. Option: Transports, logistique		Economie, gestion et organisation	5
Transports spécifiques	4	Psychologie, sociologie et psychologie appliquées au loisir et au tourisme et matières culturelles	19
Logistique	3	Informatique orientée ou dactylographie, traitement de texte, bureautique	2
Séminaires	3	Renforcement de la formation commune	10
	<hr/>		<hr/>
Total option	10	Total cours communs	56
		Liberté des PO	14
6.3. Option: Vente internationale, trading		Stages	11
Vente à l'étranger	3		<hr/>
Marketing à l'exportation	2	TOTAL	81
Technique approfondie du financement à l'exportation	1		
Anglais orienté	1	9. SECTION: HOTELLERIE	
Séminaires	1	Cours communs	
En renforcement de la formation commune	2	Correspondance rapports et communication	2
	<hr/>	Langues modernes appliquées	20
Total option	10	Economie générale	1
Liberté des PO	14	Droit	3
Stages	11	Organisation, gestion, gestion des stocks, comptabilité, informatique et statistique appliquées à l'hôtellerie	18
	<hr/>		<hr/>
TOTAL	81	Total cours communs	44
		9.1. Options: Techniques et pratique de l'hôtellerie	
7. SECTION: DROIT		Technologie alimentaire y compris diététique, œnologie et autres boissons	
Cours communs		Technologie de la restauration: cuisine et salle	
Correspondance, rapports et communication	3	Technologie d'hébergement et de réception	
Economie générale	2	Equipement technique	
Economie appliquée: comptabilité, gestion	5	Renforcement de la formation commune	
Droit, y compris exercices	31		
Informatique orientée ou dactylographie — traitement de texte — bureautique	2		
Langues modernes	3		
Renforcement de la formation commune	10		
	<hr/>		
Total cours communs	56	Total option	12

9.2. Option : Techniques et pratique de gestion des collectivités

Technologie de gestion des collectivités: restaurant et hébergement	
Tourisme social, voyages en groupes	
Encadrement et animation des groupes	
Renforcement de matières de la formation commune appliquées aux collectivités	
Total option	12
Liberté des PO	14
Stages	14
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>

10. SECTION: TOURISME

Cours communs

Correspondance, rapports et communication	3
Langues modernes appliquées	20
Economie générale	1
Droit	3
Organisation, gestion, comptabilité, informatique, statistique et géographie appliquées	16
Traitement de textes	1
Techniques touristiques	12
Total cours communs	56
Liberté des PO	14
Stages	14
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>

11. SECTION: RELATIONS PUBLIQUES ET ACCUEIL

Cours communs

Correspondance, rapports et communication	5
Langues modernes	21

Economie politique	1
Droit	3
Organisation, gestion, comptabilité, statistique, informatique et marketing	11
Psychologie et relations humaines	3
Relations publiques	4
Accueil	1
Patrimoine artistique et culturel	2
Institutions nationales et internationales	1
Actualité socio-économique	2
Protocole	1
Communication	1

Total cours communs	56
Liberté des PO	14
Stages	14
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>

12. SECTION: GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE D'ENTREPRISE

Cours communs

Economie générale et gestion de l'entreprise	4
Droit de la vie des affaires	3
Langues modernes autres que la langue maternelle	12
Informatique	3
Comptabilité et gestion financière de l'entreprise	4
Mathématique et statistique appliquées à la gestion	5
Transports et logistique d'entreprise	21
Communication dans les affaires	1
Renforcement de la formation commune	3
Total cours communs	56
Liberté des PO	14
Stages	8
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>

## ANNEXE 4

### STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE

---

Jusqu'en 1989-1990

A partir de 1990-1991

Sections

Sections

- |   |   |
|---|---|
| 1. Construction   | 1. Construction   |
| 2. Electromécanique<br>Technique de production et maintenance<br>électromécanique         | 2. Electromécanique   |
| 3. Moteurs et expertise automobile<br><br>Moteurs thermiques et expertise automo-<br>bile | 3. Moteurs thermiques et expertise automo-<br>bile                                      |
| 4. Techniques d'exploitation des énergies de<br>chauffage                                 | 4. Techniques d'exploitation des énergies<br>thermiques                                 |
| 5. Electronique<br>Electronique appliquée<br>Electronique et automatisme                  | 5. Electronique appliquée   |
| 6. Automation-régulation<br>Automatisme<br>Régulation-Automation                          | 6. Régulation-Automation  |
| 7. Technologie de l'informatique  | 7. Technologie de l'informatique  |
| 8. Chimie<br>Chimie industrielle  | 8. Chimie   |
| 9. Biochimie<br>Chimie-Microbiologie  | 9. Biochimie<br>Options:<br>9.1. Biochimie<br>9.2. Biotechnologie                       |
| 10. Techniques de l'industrie textile   | 10. Techniques de l'industrie textile<br>Options:<br>10.1. Bonneterie<br>10.2. Teinture |
| 11. Photographie  | 11. Techniques de la photographie   |
| 12. Cinématographie   | 12. Techniques de la cinématographie  |
| 13. Dessin de construction  | 13. Bureau de dessin et organisation en cons-<br>truction                               |
| 14. Arts et industries graphiques   | 14. Industries graphiques   |
| 15. Electronique médicale   | 15. Electronique médicale   |
| 16. Informatique industrielle   | 16. Informatique industrielle   |
| 17. Industrie de l'habillement  | 17. Industrie de l'habillement  |
| 18. Mécanique   | 18. Mécanique   |
| 19. Assistant d'ingénieur   | 19. Assistant d'ingénieur   |

## 1. SECTION: CONSTRUCTION

### Cours communs

Mathématique appliquée	5
Technologie et techniques spéciales du bâtiment	9
Hydraulique appliquée	2
Connaissance des matériaux	3
Résistance des matériaux	4
Etude du sol	2
Topographie	6
Génie civil et voies de communication	4
Béton	4
Construction métallique	2
Travaux graphiques	6
Gestion et organisation des chantiers	3
Métré	1
Droit	2
Economie et comptabilité	3
<hr/>	<hr/>
Total formation commune	56
Liberté des PO	14
Stages	14
<hr/>	<hr/>
TOTAL	84

## 2. SECTION: ELECTROMECHANIQUE

### Cours communs

Mathématique orientée	2
Connaissance des matériaux	3
Résistance des matériaux	4
Mécanique	2
Organes des machines et mécanismes	3
Machines motrices et réceptrices	5
Technologie mécanique et métrologie	5
Automatisation	5
Electricité	5
Electricité appliquée	8
Electronique industrielle	4
Technologie électrique	2
Dessin et croquis mécaniques	3
Dessin électrique	1
Pneumatique et hydraulique	4
<hr/>	<hr/>
Total formation commune	56
Liberté des PO	14
Stages	14
<hr/>	<hr/>
TOTAL	84

## 3. SECTION: MOTEURS THERMIQUES ET EXPERTISE AUTOMOBILE

### Cours communs

Mathématique appliquée	5
Connaissance des matériaux	3
Résistance des matériaux	2
Mécanique et mécanismes	4
Thermodynamique appliquée	2
Mécanique des fluides	2
Moteurs thermiques	16
Electricité et électronique appliquées	5
Chimie appliquée	2
Dessins, schémas, croquis	1
Technologie de l'automobile	4
Expertise automobile	10
<hr/>	<hr/>
Total formation commune	56
Liberté des PO	14
Stages	14
<hr/>	<hr/>
TOTAL	84

## 4. SECTION: TECHNIQUES D'EXPLOITATION DES ENERGIES THERMIQUES

### Cours communs

Mathématique appliquée	4
Informatique	2
Physique appliquée	3
Thermodynamique appliquée	9
Mécanique des fluides	3
Electricité appliquée	9
Chimie appliquée	4
Technologie appliquée	4
Régulation thermique	4
Installations	10
Energies nouvelles	4
<hr/>	<hr/>
Total formation commune	56
Liberté des PO	14
Stages	14
<hr/>	<hr/>
TOTAL	84

5. SECTION: ELECTRONIQUE APPLI- QUEE		Liberté des PO	14
Cours communs		Stages	14
Mathématique appliquée	7	TOTAL	84
Informatique	4	8. SECTION: CHIMIE	
Electricité appliquée	6	Cours communs	
Electronique générale et de puissance	16	Mathématique appliquée	4
Techniques digitales	6	Physique appliquée	5
Automatismes	6	Electrotechnique et électronique appli- quées	2
Télécommunications	5	Chimie générale	10
Montage et réalisations	6	Chimie organique	10
Total formation commune	56	Chimie analytique	12
Liberté des PO	14	Chimie physique	6
Stages	14	Biochimie — biologie appliquée	7
TOTAL	84	Total formation commune	56
6. SECTION: REGULATION — AUTO- MATION.		Liberté des PO	14
Cours communs		Stages	14
Mathématique appliquée	4	TOTAL	84
Logique et informatique industrielle	9	9. SECTION: BIOCHIMIE	
Mécanique et mécanismes	3	Cours communs	
Technique des mesures	2	Mathématiques	4
Mécanique des fluides	3	Physique	4
Automatisation fluidique	8	Chimie générale	6
Electricité appliquée	3	Chimie organique	4
Electronique générale	8	Chimie analytique	9
Automatisation électronique	8	Chimie physique	1
Systèmes asservis	8	Biochimie	6
Total formation commune	56	Biologie appliquée	5
Liberté des PO	14	Microbiologie	7
Stages	14	Total formation commune	46
TOTAL	84	Option: biochimie	
7. SECTION: TECHNOLOGIE DE L'IN- FORMATIQUE		Compléments de biochimie	1
Cours communs		Compléments de biologie appliquée	3
Mathématique appliquée	5	Biotechnologie (y compris immunolo- gie, fermenteurs)	3
Logique et programmation	16	Microbiologie, bactériologie	3
Electricité appliquée	6	Total option	10
Electronique	15	Option: biotechnologie	
Acquisition et transmission des don- nées	3	Génie génétique	4
Architecture et fonctionnement des sys- tèmes	11	Génie enzymatique	2
Total formation commune	56	Compléments de biologie appliquée	1
		Biotechnologie appliquée aux pro- cessus	3
		Total option	10

Liberté des P.O.	14
Stages	14
Total	<u>84</u>

#### 10. SECTION: TECHNIQUES DE L'INDUSTRIE TEXTILE

##### Cours communs

Mathématique appliquée	4
Informatique	2
Technologie électrique & électronique	2
Technologie des mécanismes	4
Chimie générale	4
Chimie organique appliquée	3
Principes généraux des machines textiles	6
Essais et contrôles des matières textiles	4
Gestion et organisation de l'entreprise	1
Relations humaines et sociales	1

Total cours communs 31

##### Option: bonneterie

Bonneterie	25
Total option	<u>25</u>

##### Option: teinture

Chimie analytique appliquée	3
Préparation/teinture et impression	22
Total option	<u>25</u>

Liberté des P.O. 14

Stages 14

Total 84

#### 11. SECTION: TECHNIQUES DE LA PHOTOGRAPHIE

##### Cours communs

Mathématique appliquée	2
Physique appliquée	5
Electronique appliquée	4
Chimie appliquée	6
Sensitométrie	4
Utilisations industrielles et scientifiques de la photo et du film	2
Reproduction photomécanique	1
Composition et lay-out	1
Technologie de la photo	4
Techniques de prise de vues et du traitement	19
Histoire de l'art et de la photographie	2

Economie, comptabilité et marketing	2
Techniques de l'audiovisuel	4

Total formation commune 56

Liberté des P.O. 14

Stages 14

Total 84

#### 12. SECTION: TECHNIQUES DE LA CINEMATOGRAPHIE

##### Cours communs

Mathématique appliquée	2
Physique appliquée	4
Electricité et électronique appliquées	3
Chimie appliquée	4
Sensitométrie	3
Prise de vue, régie et studio-TV	6
Enregistrement du son	4
Technologie de l'image	4
Techniques de production, de réalisation et de post-production	14
Scénario et montage	4
Analyse cinématographique	2
Economie, comptabilité et marketing	2
Informatique appliquée à la vidéo	4

Total formation commune 56

Liberté des P.O. 14

Stages 14

Total 84

#### 13. SECTION: BUREAU DE DESSIN ET ORGANISATION EN CONSTRUCTION

##### Cours communs

Mathématique appliquée	4
Techniques spéciales	4
Mécanique	2
Assainissement et hydraulique appliquée	1
Connaissance des matériaux	2
Résistance des matériaux	4
Stabilité, béton armé, génie civil	4
Etude du sol	1
Topographie	6
Construction du bâtiment	4
Dessin technique et bureau d'études	15
Informatique appliquée	2
Bureau des méthodes et d'organisation	4
Droit et législation immobilière	2
Métré et cahier des charges	1

Total formation commune 56

Liberté des P.O.	14	Stages	14
Stages	14	Total	84
Total	84		
14. SECTION: INDUSTRIES GRAPHIQUES		16. SECTION: INFORMATIQUE INDUSTRIELLE	
Cours communs		Cours communs	
Langue maternelle	3	Mathématiques et statistiques appliquées	5
2 <sup>e</sup> langue (néerlandais-anglais-allemand)	4	Analyse	5
Philosophie — esthétique	2	Logique de programmation	8
Physique — photométrie	4	Langage de développement	5
Matières premières + labo	3	Intelligence artificielle	2
Economie d'entreprise	2	Structure des ordinateurs et systèmes d'exploitation	5
Psychologie industrielle	1	Matériel informatique	1
Calculs et devis	3	Transmission des données et réseaux	4
Impression	7	Electronique d'interfaçage	4
Reprographie — montage	7	Fichiers et bases de données	2
Scanner	3	Technique des microprocesseurs et logiciels de contrôle	7
Photocomposition-PAO	7	Informatique en milieu industriel	2
Finition	2	Automates en milieu industriel	3
Dessin	3	Capteurs industriels	1
Lay-out	3	Automatisation et robotique	2
Publicité	2		
Total formation commune	56	Total formation commune	56
Liberté des P.O.	14	Liberté des P.O.	14
Stages	14	Stages	14
Total	84	Total	84
15. SECTION: ELECTRONIQUE MEDICALE		17. SECTION: INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT	
Cours communs		Cours communs	
Bioéthique	1	Français	2
Déontologie	1	Néerlandais et anglais technique	2
Calcul scientifique & numérique & exercices	5	Mathématique appliquée	3
Biophysique	2	Politique économique et financière de l'entreprise	4
Physiologie — Electrophysiologie	4	Sciences humaines et politique sociale de l'entreprise	5
Electricité & électrotechnique	3	Technologie et chimie du textile	10
Electronique	8	Technologie de la confection	17
Technique digitale	2	Automatisation de l'entreprise	13
Microprocesseurs	2	Total formation commune	56
Electronique médicale	5	Liberté des P.O.	14
Instrumentation médicale	6	Stages	14
Informatique	7	Total	84
Applications électroniques expérimentales	6		
Appareillages tests & examens	3	18. SECTION: MECANIQUE	
Photo/vidéo spécialisé	1	Cours communs	
Total formation commune	56	Mathématique appliquée	3
Liberté des P.O.	14		

Chimie appliquée	1
Mécanique des solides	2
Résistance des matériaux	3
Mécaniques des fluides	2
Physique industrielle et thermodynamique	3
Phénomènes périodiques et vibratoires	2
Electricité — Electronique	5
Connaissance des matériaux et laboratoire	4
Technologies de production, bureau des méthodes et applications	12
Technologie de construction mécanique	2
Dessin technique et bureau d'études	6
Théorie et laboratoire d'automatisation et mesures physiques	7
Organisation de l'entreprise	1
Gestion de la production	2
Gestion de la qualité	1
Total formation commune	56
Liberté des P.O.	14
Stages	14
Total	84

#### 19. SECTION: ASSISTANT D'INGENIEUR

##### Cours communs

Mathématiques appliquées	2
Langues modernes	3
Traitement et organisation de l'information	4
Dessin technique	4
Processus industriel	4
Automatismes	5
Résistance des matériaux	4
Physique appliquée	4
Technologie mécanique	2
Electricité	6
Electronique	5
Construction civile	5
Chimie industrielle	5
Droit et sciences des entreprises	
Droit et législation du travail	3
Total formation commune	56
Liberté des P.O.	14
Stages	14
Total	84